



Première partie

Solidarité africaine, intégration régionale et diversité des aspirations à la base



1

1947 : solidarités africaines et avenir de l'Algérie

Fouad Soufi

L'année 1947 fut-elle décisive pour l'Algérie ? Le dépôt par le gouvernement français d'un projet de loi portant Statut organique de l'Algérie avait donné lieu à des discussions longues et passionnées auxquelles les députés africains les plus en vue avaient participé. Aussi, si l'on a souvent évoqué la solidarité africaine à l'endroit de l'Algérie durant la Guerre de libération nationale (1954-1962), on a certainement moins vu comment les élites politiques africaines mobilisées dans la lutte anti-coloniale avaient apporté leur soutien aux revendications nationales algériennes.

C'était là, déjà, une bien vieille tradition. Député du Sénégal, Blaise Diagne, au cours d'un débat à l'Assemblée nationale française, en 1927, avait revendiqué pour les musulmans algériens une représentation au Parlement. Vingt années plus tard, devant l'Assemblée consultative, Gabriel d'Arboussier posait la question du rapport colonial qui lie la France et l'Algérie à partir d'une simple proposition d'organisation des commissions de l'Assemblée. L'Algérie devait-elle faire partie de la Commission chargée des départements et territoires d'outre-mer ou continuer à relever de celle de l'Intérieur ? Paul-Émile Viard¹, représentant la Résistance à Alger, ayant compris la manœuvre et avec la complicité du Dr Benjelloul², soutient que l'Algérie se compose de trois départements français qui relèvent administrativement du ministère de l'Intérieur et non de celui de la France d'outre-mer et qu'en conséquence envisager de l'inscrire dans un autre cadre remettrait en cause le principe constitutionnel de la République une et indivisible.

Mille neuf cent quarante-sept (1947), « l'année où le monde a tremblé » avait écrit en son temps Dominique Desanti³. Le monde colonial français a aussi tremblé : l'Indochine depuis deux années déjà, Madagascar (depuis le

29 mars) et Casablanca (le 7 avril), ont servi de toile fond au débat sur le Statut de l'Algérie, événements auxquels il faut ajouter le souvenir encore vivace des Massacres de Sétif-Guelma de mai 1945. En Asie, les empires coloniaux britanniques et hollandais disparaissent de façon violente.

L'Empire colonial français, désormais et de par la Constitution de 1946, l'Union française, s'est retrouvé inscrit à l'ordre du jour de trois débats⁴. Le premier grand débat concerne les événements de Madagascar (6, 8 et 9 mai) qui s'est poursuivi avec celui de la levée de l'immunité parlementaire des trois députés malgaches, Raseta (le 6 juin), Ravoahangy et Rabemananjara (le 1^{er} août). Au cours de ce débat, s'affrontent déjà les représentants africains toutes tendances politiques confondues et les tenants de l'ordre colonial. Le débat sur les Grands conseils de l'AOF et de l'AEF (4 août 1947) fut plus rapide, et enfin celui sur le Statut de l'Algérie (10-29 août 1947) fut le plus houleux. Léopold Sédar Senghor, député socialiste du Sénégal, l'avait vite compris : « ce problème est plus grave que celui de Madagascar, plus grave même que celui de l'Indochine » [19 août 1947, 2^e séance]. Félix Houphouët-Boigny, député de la Côte d'Ivoire, apparenté communiste, avait renchéri le lendemain. Pour lui, il ne fait aucun doute que :

Les peuples d'outre-mer considèrent ce débat [sur l'Algérie] comme la première épreuve, l'épreuve décisive pour une union française réalisée non pas dans la méfiance, la haine et le sang—comme hélas ! c'est bien souvent le cas—mais dans la concorde et dans la paix. ... Plus de tergiversations, plus de demi-mesures, plus d'équivoques, mais un acte que tout le monde attend de la France : le statut démocratique de l'Algérie [20 août 1947, 3^e séance].

Ces trois débats ont démontré que le problème colonial français était considéré comme un tout. Maurice Viollette, critiquant la droite coloniale qui, par son attitude, poussait les Algériens à se détacher de la France, déclare : « Si vous laissez échapper l'Algérie, comment tiendrez-vous l'Afrique ? » [26 août 1947, 3^e séance]. Les représentants des peuples colonisés l'avaient bien compris, les représentants des colons également. Il est intéressant de noter que dans leurs interventions, les députés de la droite coloniale puisent dans l'histoire leurs arguments politiques. Mais une histoire construite pour les besoins de leur cause, qui nie toute réalité historique à l'Afrique précoloniale. Par contre les députés africains—mais pas tous—préfèrent insister sur la situation présente faite aux populations qu'ils représentent, en instruisant le procès du colonialisme tout en faisant quelques concessions à la colonisation.

C'est très certainement sur cette base que se fonde la solidarité africaine. Mais comment allait-elle fonctionner d'autant qu'en face les députés de la droite coloniale avec le soutien de certains députés réputés de gauche faisaient bloc ?

On sait que c'est à la faveur des retombées politiques de la Seconde Guerre mondiale (Discours de Brazzaville, ordonnance de 1944, etc.) que les peuples colonisés ont pu être représentés d'abord aux deux assemblées constituantes, puis surtout à la première assemblée législative de la IV^e République. Les députés africains ont rejoint à peu près tous les partis politiques avec une tendance nette en faveur des partis de gauche. Trois grands groupes s'étaient formés : celui de l'Union républicaine et résistante (apparenté au PCF) qui rassemble huit députés du RDA⁵ ou proches de ce parti auquel faisait partie Houphouët-Boigny ; le groupe socialiste, huit élus autour de Lamine Guèye et Léopold Senghor⁶ et le groupe des huit élus dits musulmans indépendants d'Algérie. (Le 3^e grand groupe n'est pas cité) Le MRP est le seul parti de droite à avoir trois élus africains : l'Abbé Barthélémy Boganda (Oubangui-Chari), Alexandre Douala Manga Bell (Cameroun) et Mohamed Bentaïeb (Algérie). Chez ces trois élus, et notamment Douala, l'esprit partisan va souvent l'emporter sur la solidarité africaine. Le parti communiste algérien avait quatre députés.⁷ La représentation coloniale africaine avait été majoritairement, et par tradition, investie par la droite et le centre.⁸

Une répétition générale ? Madagascar, Casablanca, AOF, AEF

Les événements de Madagascar,⁹ l'organisation des Grands conseils de l'AOF et l'AEF, et par effraction, les incidents de Casablanca ont donné lieu à des débats qui pourraient être considérés comme une sorte de répétition générale au débat sur l'Algérie.

D'une manière générale, la droite coloniale, conduite par Jules Castellani, René Malbrant, et René Mayer fait bloc contre les tentatives de la majorité des représentants africains—radicaux comme Houphouët-Boigny et Ouezzin Coulibaly ou modérés comme Lamine Guèye et Senghor—de renégociation du statut colonial. La méthode et les arguments des défenseurs du *statu quo* colonial sont identiques : tentative de blocage du débat puis arguties juridiques article par article, le vote étant exprimé en fonction de l'attitude du groupe parlementaire.¹⁰

Les événements de Madagascar avaient commencé par le déclenchement, le 29 mars, d'un mouvement insurrectionnel imputé—malgré leurs dénégations—aux députés du MDRM. La répression est à la mesure de la peur des tenants de l'Empire colonial. Quelques jours plus tard, le 7 avril, à Casablanca, une querelle entre des soldats du Régiment de Tirailleurs Sénégalais et de jeunes Marocains dégénère en une bataille sanglante qui fait 61 tués et 119 blessés.¹¹ Aussi les prises de parole, lors du débat parlementaire à l'Assemblée nationale française, furent plutôt agressives.¹²

Le débat à propos de Madagascar débute le 6 mai par les violents réquisitoires de Jules Castellani et de Pierre July (PRL). Il se poursuit le 8 mai

avec les exposés de René Malbrant et d'Henri Caillavet (Rad. Soc.). Tout y est. Le mépris et le complot. « Madagascar n'est pas une nation mais un ensemble de tribus de races distinctes.¹³ » (P. July), « la démocratie pour des millions d'hommes attardés dans leurs traditions primitives » (R. Malbrant), « un long apprentissage de la civilisation est nécessaire » (H. Caillavet). « Il y a la guerre en Indochine, la révolte à Madagascar et les incidents de désordres se multiplient en Afrique du nord et en Afrique noire. Un plan concerté aurait été établi pour disloquer l'Union française ». Le procès du Gouverneur de Coppet¹⁴ accusé de sympathie active envers le MDRM est également aussitôt instruit. À Raseta qui tente en vain de s'expliquer et de donner sa version des événements, Pierre Montel (PRL) répond : « c'est la première fois que dans une assemblée française un assassin peut parler ». La sentence est entendue, pour les députés de droite, du centre et pour certains députés de gauche, Raseta *ira rejoindre en prison les autres* (Pierre July). Ahmed Mezerna essaie d'intervenir mais sans succès.

À la reprise, un député radical-socialiste, Paul Devinat, prenant à partie le représentant du gouvernement dénonce les faiblesses et les imprévoyances de ce dernier :

Il faut arrêter l'incendie avant qu'il ne gagne l'Afrique noire et l'Afrique du Nord... On dira que ce complot n'est pas le fait d'une seule agitation locale... On dira que tout se tient : le Viet-Minh, le MDRM, le RDA, le nationalisme marocain ou tunisien, le PPA. [9 mai 1947, 1ère séance].

L'intervention d'Ahmed Mezerna au nom du groupe Triomphe des libertés démocratiques en Algérie est ressentie comme une provocation. Mezerna prend la parole pour dénoncer à la fois « la barbarie de la répression » à Madagascar et le fait que ces « événements tragiques offrent le prétexte d'une double atteinte contre la liberté individuelle des représentants légitimes de ces peuples et contre la Constitution de ce pays... Les événements en cours... ne font que nous affermir... dans notre juste position en faveur de l'indépendance de tous les peuples colonisés... ». Les réactions sont immédiates. Castelleni : « Vous insultez les Français de Madagascar... Au nom des morts, je proteste énergiquement... » Marcel Poimboeuf (MRP) : « Sans la France vous ne seriez pas là. » Le Chanoine Kir (Républicain Indépendant) : « la France vous a sorti de la misère et vous l'insultez ! ».

Mostéfa Lacheraf, dans ses Mémoires,¹⁵ nous rapporte que Mezerna s'était écarté du texte qu'il lui avait préparé en tant que secrétaire parlementaire. Abordant les événements de Casablanca, Mezerna avait accablé

surtout (et en toutes lettres) les Sénégalais en les traitant de tous les noms... Le Sénégal avait un député... c'était Lamine Guèye, homme de grande culture et qui jouissait auprès de tous ses collègues de

beaucoup d'estime et de respect. Les propos d'Ahmed Mezerna l'indignèrent au plus haut point et il demanda aussitôt la parole pour lui répondre.¹⁶

La mémoire de M Lacheraf ne pourra pas faire l'histoire. En fait, Lamine Guèye ne fit son discours que le lendemain en rappelant Mezerna à une plus juste appréciation de la solidarité entre colonisés : « Nos collègues de l'Afrique du nord semblaient dire qu'à Madagascar, c'est nous qui avons été les massacreurs. C'est ainsi qu'on crée entre des peuples de l'Union française, des peuples français, des antagonismes dont nous n'avons pas besoin... ». Mezerna présente ses excuses : « J'ai parlé hier des Sénégalais qui ont massacré une population paisible à Casablanca. Je tiens aujourd'hui à dégager la responsabilité morale de ces soldats ». L'incident est clos. Il revient à Houphouët-Boigny de lancer la contre-offensive africaine, « M. le président Auriol a dit à Dakar qu'en aucun temps, en aucun pays, on n'a vu des parlementaires des territoires d'outre-mer s'associer à la vie de la métropole. Ce n'est que trop vrai... », mais il ajouta : « Vous voulez nous considérer comme des pions ... et chaque fois que nous sommes venus signaler des abus,..., vous nous avez traités d'ingrats. » [9 mai 1947, 1ère séance]. Lamine Guèye, « sans doute nous voulons une politique du ventre plein, mais nous tenons davantage encore à la politique de la dignité ». Hachemi Benchennouf – député élu administratif – : « Je constate que les débats qui se sont déroulés sur Madagascar sont, permettez-moi de vous le dire, à peu près la répétition des débats concernant les événements du 8 mai en Algérie... Après les événements du 8 mai on accusa Ferhat Abbas et ses lieutenants comme on accuse à l'heure actuelle les députés malgaches d'être anti-français et de vouloir jeter les Français à la mer ... ». Enfin le communiste Chérif Djemad reprend l'analyse des événements de Madagascar à partir des incidents de Casablanca : les mêmes causes produisant les mêmes effets, il n'y a qu'un seul coupable, le colonialisme¹⁷. À l'issue des débats, et pour éviter la levée de l'immunité parlementaire des députés malgaches, Jacques Duclos (PCF) demande l'institution d'une commission d'enquête. Au nom de leurs groupes respectifs, Benchennouf, Mezerna et Mamadou Konaté appuient cet ordre du jour. Pour July (PRL) : « l'adhésion de M. Raseta est une raison suffisante pour que nous l'écartions ». Les deux autres grands partis, la SFIO et le MRP rejettent la proposition qui n'est pas adoptée. L'analyse du scrutin montre que le vote de groupe l'emporte : les communistes et apparentés URR, les nationalistes et fédéralistes algériens votent l'ordre du jour déposé par J. Duclos. Les MRP Boganda, Bentaïeb et Douala, les socialistes votent contre. Ils s'en remettent au gouvernement à qui un ordre du jour déposé par la SFIO et le MRP confie le soin de rétablir la paix et identifier les responsables.

Le 6 juin, les députés sont appelés à discuter des conclusions du rapport d'une commission *chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites* contre Joseph Raseta. Le rapporteur, René Coty, ayant achevé son discours, les députés décident après deux scrutins d'inscrire la question de la levée de l'immunité parlementaire des trois députés malgaches. À l'exception des députés MRP Bentaïeb, Boganda et Douala, les Africains votent contre. Toutefois, les députés algériens – exceptés les communistes – ne prennent pas part au vote. De Chambrun (URR) dépose alors une motion préjudicielle qui est rejetée alors qu'est votée la levée de l'immunité parlementaire de J. Raseta. Les députés africains de toutes tendances et toutes origines même les socialistes algériens Borra et Rabier accordent leurs suffrages à la motion de Chambrun, à l'exception de Boganda qui continue à s'aligner sur les prises de position de son parti, de Douala, Mezerna et Khider qui ne participent pas au vote. Ce quasi-consensus disparaît lors du scrutin sur la levée de l'immunité parlementaire de Raseta. Les socialistes africains et les MRP s'abstiennent, seul Douala vote pour.

Au soir du 6 juin, avec l'arrestation de Joseph Raseta, la solidarité africaine est quelque peu mise à mal par les prises de position partisans. Il en est de même lors des scrutins concernant la levée de l'immunité de Joseph Ravoahangy et de Jacques Rabemananjara, le 1^{er} août. Félix Houphouët-Boigny et ses collègues du RDA restent fidèles à leurs engagements. Parmi les socialistes seuls Yacine Diallo, Lamine Guèye et Senghor s'opposent. Les nationalistes algériens du MTLD semblent se désintéresser du sort des Malgaches. De la même manière, aucun d'entre eux n'intervient, ni ne prend part aux différents votes¹⁸, le 4 août, lors du débat sur les Grands conseils de l'AOF et de l'AEF. Ce débat qui débute par une manœuvre que Félix Tchicaya dénonce : la motion préjudicielle de Malbrant, tendant à son ajournement. Il se poursuit par un affrontement verbal entre Castellani et Houphouët-Boigny. Répondant ainsi aux discours de Senghor qui avait affirmé : « À bout d'arguments, on nous lance à la tête les mots de barbares et de primitifs » ; de Boganda qui avait souhaité « une mort subite et foudroyante à ce vieux monsieur qu'est le colonialisme » Castellani déclare : « Il ne faudrait pas que certains de nos collègues en défendant des amendements se livrent à chaque fois à une attaque violente contre la colonisation et qu'on ne nous parle que de ses méfaits en se refusant à reconnaître les bienfaits que la France a répandus dans les territoires d'outre-mer ». Il revient à Houphouët-Boigny de lui répondre : « Nous ne sommes pas là pour chanter des louanges et rien que des louanges ».

L'argument des bienfaits de la mission civilisatrice de la France dans les pays « attardés » « primitifs » et celui de l'ingratitude de ceux qui en ont le plus profité – les députés, principalement – sont utilisés autant pour culpabiliser ceux qui en France soutiennent – ou viendraient à soutenir¹⁹ – les revendications

des peuples colonisés que pour maintenir, au-delà des clivages politiques, l'unité des représentants de la colonisation dans le continent. Le danger étant le même partout, dans toute l'Afrique, les élus de la droite coloniale doivent, et ont su, faire front.

C'est donc tout naturellement que le 10 août, dès l'ouverture du débat sur le statut de l'Algérie que le général Aumeran (PRL) tente la même manœuvre d'ajournement du débat qui est tout autant rejetée que le fut celle de Malbrant. Sa proposition avait été reprise, sans plus de succès par un député radical-socialiste Gabriel Cudenet.

Le Statut sera voté. Mais il n'y aura rien de changé sous le soleil d'Afrique (Houphouët- Boigny)

Le débat sur le statut de l'Algérie débute donc le 10 août mais pour être interrompu jusqu'au 19 août et s'achever le 27. Il se déroule dans des conditions tout aussi particulières que paradoxales. Il en va de la cohésion de la majorité—le tripartisme—et de l'existence du gouvernement Ramadier. L'on voit alors à la fois le gouvernement qui procède à un passage en force en imposant son projet, l'assemblée qui arrête ses travaux pour cause de Congrès socialiste à Lyon, la démission de Maurice Rabier (SFIO, Oran) rapporteur de la commission, le 21 août et la nomination d'un rapporteur MRP chargé pratiquement de défendre le projet du ministre socialiste de l'Intérieur, le rejet systématique de tous les amendements déposés par la représentation algérienne, fédéralistes (Benchenouf), communistes (Djemad), MRP (Bentaïeb), et même par les socialistes algériens (Rabier et Borra). Trente-deux scrutins ont été nécessaires pour faire aboutir le projet de loi, chaque scrutin ou presque donne lieu à des tractations politiciennes. Et le statut ainsi voté fait réunir pour la seule et unique fois la droite coloniale d'Algérie (exceptés les députés de Constantine : Jacques Augarde, MRP, et René Mayer, radical-socialiste) et les communistes algériens dans un vote négatif.²⁰ Les socialistes finissent par voter le texte, alors que les fédéralistes et les nationalistes signifient leur refus du Statut en ne prenant pas part au vote. L'Algérie se voit dotée d'un statut rejeté par l'écrasante majorité de ses députés toutes tendances politiques confondues.

Le débat fut long et des séances durèrent parfois plus de douze heures sans interruption. Lorsque Léopold Senghor prend la parole, le 19 août, il n'y a plus que quatre-vingt dix députés dans l'hémicycle. La lassitude gagne les députés métropolitains. On peut lire dans *L'Année politique* : « *La discussion générale se poursuit les 20 et 21 : on entend vingt fois formuler les mêmes avertissements, renouveler les mêmes accusations. L'auditoire se réduit, le nombre des députés présents tombe à 40 : l'intérêt n'y est pas* »,²¹ de fait la lecture des comptes rendus des débats montre que l'on assiste à une véritable guerre de positions. Deux groupes

se font face : les députés algériens de tous les partis soutenus parfois par les socialistes européens et les députés de la droite coloniale qui reçoivent l'appui de leurs collègues de parti. Tous les députés d'Algérie ont fini par prendre la parole à un moment ou à un autre en provoquant parfois des remarques acerbes et même des réactions de colère du président de l'Assemblée nationale Édouard Herriot. C'est dans cette atmosphère lourde que les députés africains présents interviennent et délèguent leurs votes. Ils seront six à intervenir : Senghor en premier le 19. Le 20, ce sont tour à tour Jean Silvadre qui fait une brève déclaration, Fily Dabo Sissoko qui demande à Paul Emile Viard de lui permettre de l'interrompre et surtout Houphouët-Boigny ; le 26 c'est au tour de Lamine Guèye et enfin le 27 Ouezzin Coulibaly et de nouveau Houphouët-Boigny.

Chacun à sa manière pose le problème de fond que les autres orateurs éludent : la place de l'avenir de l'Algérie dans l'avenir de l'Union française qui se met en place. Tous partagent l'opinion de Senghor : « ... Cette brousse sèche que constitue le problème du statut de l'Algérie... Ce problème est plus grave que celui de Madagascar, plus grave même que celui de l'Indochine... ». Ouezzin Coulibaly n'en dit pas plus : « cette question algérienne se présente comme le centre de gravité de la politique de la construction de l'Union française... ». Pour Houphouët-Boigny, il est nécessaire de faire entendre la voix des élus africains dans ce débat, « que les peuples d'outre-mer considèrent comme la première épreuve, l'épreuve décisive pour une Union française réalisée non dans la méfiance, la haine et le sang ... mais dans la concorde et la paix ». Il met en doute la volonté de certains (la droite coloniale) à vouloir réaliser sincèrement l'Union française à propos du statut de l'Algérie.

C'est parce qu'il a senti cette absence de sincérité qui s'exprime par des manœuvres dilatoires de la part de la droite coloniale que Senghor fait appel autant à la raison des uns qu'au cœur des autres. Ainsi lorsqu'il prend la parole, au cours de la seconde séance du 19 août, il venait d'assister à de durs échanges entre un ancien préfet d'Algérie Temple et le général Aumeran (PRL, Alger) d'une part et Alice Sportisse (PCA, Oran), d'autre part. Il aura eu tout de même le privilège d'être le premier orateur à n'avoir pas été interrompu.

Dans son discours Senghor s'explique. La raison veut que même si l'audacieux projet des Amis du Manifeste respecte la Constitution, il préfère donner sa préférence « pour des raisons d'opportunité au projet gouvernemental... ce projet est une étape, une petite étape il est vrai dans la voie de la fédération ». La raison, en est, dit-il, ces propos que lui a tenu Lamine Guèye à Alger : « Je me souviens qu'en 1945, mon collègue Lamine Guèye et moi de passage à Alger, parlions naturellement de la Constitution future, de l'évolution des peuples d'outre-mer, des nouveaux droits que nous revendiquerions. Et M. Lamine Guèye me disait : « Eh bien je ne vois pas les

Arabes libres ; trop de capitaux ont été investis chez eux ». Mais la raison ne s'adresse pas uniquement aux députés musulmans d'Algérie et aux Européens de gauche, elle concerne aussi les députés européens de droite, les tenants de la grosse colonisation, *les seigneurs de la Mitidja* :

voyez-vous, que nous le voulions ou non, les Arabo-Berbères seront libres un jour. Il s'agit de savoir s'ils seront libres de la liberté illusoire que donne la sécession ou de cette liberté qui s'exerce au sein d'une communauté fraternelle de peuples. Il s'agit de savoir si les Arabo-Berbères seront libres par la France, c'est-à-dire avec la France ou s'ils seront libres sans la France c'est-à-dire contre la France. Il faudrait être dénué de tout sens historique. Il faudrait avoir cette naïveté suprême que donne la puissance de l'argent pour nier cette évidence qui s'impose brutalement à nous.

Le cœur. Senghor se tourne vers les élus du MRP, eux qui ont fait un effort en direction « des assemblées locales d'Afrique noire ». Il les appelle à voter le projet gouvernemental : « Nous qui constatons l'aliénation du travailleur, nous ne pouvons pas supporter que l'homme soit aliéné dans les neuf dixièmes de l'humanité algérienne... Vous Chrétiens et moi, nous devons avoir honte de supporter qu'aujourd'hui le Christ soit de nouveau crucifié dans les neuf dixièmes de l'humanité algérienne, que le Christ soit crucifié sous la figure du musulman ». L'appel a-t-il été entendu ? Le lendemain, Jean Silvanre interrompant l'exposé du député algérien Amar Smail revient à la charge et s'adressant tant à l'orateur qu'aux membres de l'Assemblée, il se refuse à désespérer « qu'à la lumière de tous ces débats, l'Assemblée et tous nos collègues, répondant à l'émouvant appel adressé hier à Senghor, ne fassent le geste qui s'impose et qui aura son retentissement dans l'Union française, un geste de hardiesse, de confiance et de vraie fraternité. »

L'appel a-t-il été entendu ? Sûrement pas par Paul Viard, député MRP d'Alger, à qui Fily Dabo Sissoko est obligé de répondre que les citoyens qui ont conservé leur statut personnel « ne sont pas des super-citoyens ». Le dialogue de sourds qui s'engage entre l'instituteur malien et le juriste algérois est arrêté par le président. L'on débattait alors du texte article par article et les juristes—Viard et Capitant, principalement—opposent la froideur de la loi aux sentiments des politiciens.

Tout ne commence certes pas avec l'article 6 du projet, qui détermine la qualité des citoyens de statut local pouvant être inscrits dans le premier collège,²² mais les conséquences de son application dans la vie quotidienne des éventuels bénéficiaires des territoires qui composent l'Union française est vite comprise. Lamine Guèye intervient le premier lors de la troisième séance du 20 août. Il attire l'attention de ses collègues sur les conséquences qu'un rejet pourrait

avoir sur les populations algériennes notamment, mais également les populations d'outre-mer : « Il s'agit d'un article d'une portée immense, suivi avec une particulière attention non seulement par l'ensemble des populations algériennes mais aussi par l'ensemble des populations d'outre-mer, en raison des incidences de toutes sortes qui pourraient résulter de son approbation ou de sa non-approbation. » Les Algériens, poursuit-il « ont fait preuve de beaucoup de sagesse et de patience en ne demandant pas que ces règles démocratiques jouent à plein Ils ont admis cette parité et cette concession mérite d'être considérée mieux qu'elle paraît avoir été ». Mais Lamine Guèye ne reçoit que l'appui de Maurice Viollette. René Capitant puis Paul Viard, anciens collègues de la Faculté de droit d'Alger, déclarent se placer sur un plan strictement juridique et ce « n'est pas en lançant « dans le débat des arguments d'ordre sentimental » que le problème sera résolu. « Si je m'adresse à vous » dit R. Capitant à Lamine Guèye, « c'est que vous avez parlé de façon émouvante à la tribune ». Lamine Guèye avait certes évoqué la tolérance et la compréhension, mais il avait parlé politique aussi en défendant le collège unique : « Nous ne pouvons interdire définitivement aux Algériens de s'assimiler à l'ensemble des Français et de figurer avec eux dans un même collège pour les mêmes hommes, pour les mêmes responsabilités ». Il appelle au vote du projet.

Le discours d'Houphouët-Boigny est plus radical. En accord avec Senghor, Guèye et Ouezzin Coulibaly, Houphouët-Boigny considère que ce débat : « comme la première épreuve, l'épreuve décisive pour une union française réalisée non pas dans la méfiance, la haine et le sang—comme hélas ! c'est bien souvent le cas—mais dans la concorde et dans la paix. ... ». Il s'en prend au rassemblement des Gauches qu'il accuse de chantage : « Il ne quittera pas le gouvernement, le Statut sera voté. Mais il n'y aura rien de changé sous le soleil d'Afrique. L'Algérie continuera à n'être ni un département, ni un territoire associé. Les musulmans, eux, la considèrent toujours comme une colonie qui ne veut pas dire son nom ». Houphouët-Boigny est convaincu que les Algériens « ...Après avoir attendu longtemps et vainement dans l'antichambre, les Algériens ont quitté la maison aux chambres inaccessibles, ils sont en train de bâtir une maison à eux : la nation algérienne. Inutile d'opposer les Arabes aux Berbères définitivement rapprochés par la conduite des colons... ». Les véritables responsables de la situation de blocage politique que vit l'Algérie sont les colons, les partisans du *statu quo*. Alors la responsabilité politique du parlement est de faire comprendre « aux Français installés en Algérie, au Maroc et en Tunisie que c'est en comprenant comme il se doit la volonté nationale de ceux avec lesquels ils sont appelés à vivre pour toujours qu'ils serviront le mieux l'intérêt permanent de la France ». Et que « La reconnaissance d'un État ou d'un territoire algérien associé à la France créera un climat de confiance dans toute l'Union française... ». Prenant les députés de la droite coloniale au

mot, il les met devant une alternative simple : si l'Algérie forme trois départements français, il faut instituer sans tarder

le collège unique, les conseils généraux, les communes de plein exercice, vous y décrêtez l'enseignement obligatoire ; le gouvernement sera représenté non par un gouverneur général mais par des préfets... Ou alors il n'y a plus qu'une seule solution au problème algérien : c'est la reconnaissance pacifique de l'État ou du territoire associé à la France dans l'Union française... »[3^e séance du 20 août 1947].

La position d'Houphouët-Boigny est celle défendue par les députés du PCA (Djemad, Sportisse et Fayet) et par le PCF (Marty). Mais ne participe-t-elle pas aussi d'un exercice oratoire qui consiste à transférer sur le problème du moment la question politique qui ne peut être abordée, celle du statut politique du pays qu'il représente ?

Ouezzin Coulibaly ne va peut-être pas aussi loin, mais il se veut tout aussi mordant. L'importance du débat ne lui échappe pas plus qu'à ses autres collègues. Lui aussi estime qu'avec la discussion sur l'Algérie et « après l'Indochine après Madagascar, nous construisons maintenant la troisième colonne de l'Union française ». Mais ce projet qui admet un déséquilibre dans la représentation des deux communautés au nom de la sauvegarde des intérêts de la minorité est un *projet raciste monsieur le ministre...* Aussi conclut-il : « telles que les choses se passent, nous sommes dangereusement compromis devant l'histoire. Elle dira qu'il fut une assemblée en l'an de grâce 1947, qui se réclamait des traditions révolutionnaires de 1789 et qui au nom de la liberté des peuples refusa l'accès à la liberté à un peuple ». Fontlup-Esperaber rapporteur MRP du projet s'insurge contre le qualificatif de raciste.

Pour bien signifier son refus du Statut gouvernemental en son nom et en celui de son groupe parlementaire, Houphouët-Boigny revient à la charge : « l'Algérie clé de voûte de l'édifice que l'on veut bâtir outre-mer se voit refuser les réformes qu'elle est en droit d'attendre de la France républicaine et démocratique. » Si l'on refuse un statut démocratique à cette clé de voûte qu'en sera-t-il pour les autres ? Il lui est aisé de dénoncer ce qui apparaît à ses yeux comme « La justification des mesures anti-démocratiques », le refus d'entendre les autres, le refus du collège unique pourtant qui existe au Sénégal ainsi que le vote des femmes : « Nous élus du RDA nous voterons contre le statut » conclut-il.

Conclusion

Tous les élus africains n'auront certes pas participé au débat sur le statut de l'Algérie. Peut-on réunir sous l'étiquette de leaders de la « décolonisation-continuité » et les opposer aux leaders de la « décolonisation-rupture » la

plupart des leaders politiques de l'AOF et de l'AEF ?²³ L'on serait tenter de le faire, c'est-à-dire mêler des personnalités aussi différentes les unes que les autres sans tenir compte de leurs choix politiques ni de leur évolution. Ces choix se justifient par le fait que ces personnalités sont recrutées dans les couches de la petite bourgeoisie, parce qu'elles sont formées pour l'essentiel à l'École William Ponty, parce qu'elles ont suivi un parcours politique classique dont les règles du jeu étaient réglées par le système colonial, et peuvent s'avérer certes satisfaisants. Toutefois le fait que ces personnalités puissent être prises dans le jeu politique à un moment donné de leur vie montre que les choses sont plus compliquées. Félix Houphouët-Boigny et Barthélémy Boganda se rapprochent sur beaucoup de points liés à leur origine sociale, mais sont fondamentalement différents par leurs engagements politiques. Que dire alors du dit prince Alexandre Douala Manga Bell ?

Leurs interventions devant l'Assemblée nationale française en cette année 1947 pourraient être considérées comme autant de textes de référence sur le panafricanisme produits par des intellectuels. Elles montrent comment, en moins de deux années de participation à la vie parlementaire française et devant des sujets politiques tragiques (Indochine, Madagascar et Algérie) si certains d'entre eux ont fait le choix partisan (Boganda et Douala notamment et à un degré moindre Ould Babana) les autres ont pris la position critique parfois la plus inconfortable (Senghor et Lamine Guèye, parce que non-conforme à celle de leur parti). Outre la qualité politique de leurs interventions et leur portée littéraire émaillée de solides références historiques, il est important de noter le souci constant de lier constamment la situation concédée à l'Algérie à celle de tous les autres pays de cette Union française pratiquement mort-née, particulièrement aux autres pays africains.

Notes

1. Élu à l'Assemblée consultative au titre de représentant de la Résistance à Alger. Professeur à la Faculté de Droit à Alger puis doyen. Il est élu MRP à l'Assemblée constituante puis à la première Assemblée législative de 1946. En désaccord avec la ligne de son parti au sujet du Statut de l'Algérie voté en 1947, il se rapproche du mouvement gaulliste.
2. Le Dr Benjelloul a été l'un des fondateurs, en 1927, de la Fédération des élus musulmans, organisation dont est issu le parti de Ferhat Abbas, l'Union populaire algérienne devenue après 1945, l'Union démocratique du manifeste algérien (UDMA). Après la tenue du Congrès musulman du 7 juin 1936, sa carrière politique a évolué vers un rapprochement toujours plus grand avec les thèses coloniales.
3. Desanti, Dominique, 1947, *L'année où le monde a tremblé*, Paris, Albin Michel, 1976. L'ouvrage de référence reste celui de Berstein Serge et Milza, Pierre (dir.), 2000, *L'Année 1947*, Paris, FNSP. Voir plus particulièrement les contributions de Marc Michel, « L'Empire colonial dans les débats parlementaires » et Odile Rudelle,

- « Le vote du statut de l'Algérie ».
4. Toutes les citations sont extraites des comptes rendus *in extenso* des débats à l'Assemblée nationale française.
 5. RDA (Regroupement démocratique africain), issu d'un congrès tenu à Bamako en 1946 de partis progressistes africains. Autour d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie et de Gilbert de Chambrun, se regroupent Houphouët-Boigny bien sûr, Coulibaly Ouezzin, Felix Tchicaya, Kaboré Zinda, Gabriel Lisette, Mamadou Konaté, Mamba Sano ainsi que Martin Aku (apparenté).
 6. Avec Yacine Diallo, Fily Dabo Sissoko, Jules Ninine, Horma Ould Babana, Aubamé (?) et Jean Silvandre (?). Raoul Borra (Alger) et Maurice Rabier (Oran) sont les seuls députés européens venus d'une colonie.
 7. Alice Sportisse, Chérif Djemad, Pierre Fayet et Mohamed Mokhtari sont inscrits dans le groupe communiste auquel Jean Martine, député de la Côte des Somalis est apparenté.
 8. Au MRP : Augarde (Constantine), Aujoulat (Cameroun), Serre (Oran), Viard (Alger) et Duveau (Madagascar) ; au PRL : le général Aumeran (Alger), les républicains indépendants : Pantaloni (Constantine) et Quilici (Oran) ; les radicaux-socialistes : Jacques Chevalier (Alger), Jeanmot (Oran), René Mayer (Constantine) et Auguste Rencurel (Alger) ; et l'UDSR : Bayrou (Gabon), Castellani (Madagascar), Malbrant (Tchad Oubangui).
 9. Tronchon, Jacques, 1974, *L'insurrection malgache de 1947. Essai d'interprétation historique*, Paris, Maspéro.
 10. Exception à la règle : Paul Viard, député MRP d'Alger, vice-président du groupe parlementaire, quitte son parti après avoir exprimé son désaccord sur le contenu du Statut de l'Algérie.
 11. *L'Echo d'Oran*, 9 avril 1947.
 12. La lecture des seuls comptes rendus *in extenso* des débats ne décrit pas l'atmosphère qui régnait dans l'hémicycle du Palais Bourbon. Selon *l'Année politique* (1947:95), « les trois séances de l'Assemblée ... se distinguèrent par leur calme et même l'ennui qui s'en dégageait ».
 13. On n'en dit pas plus encore aujourd'hui sur l'Algérie.
 14. Un parallèle peut être fait avec les attaques qu'ont subies trois gouverneurs généraux de l'Algérie, accusés eux aussi de sympathie avec les Algériens : Célestin Jonnart (1903-1911 et 1917-1919), Maurice Viollette (1925-1927) et surtout Yves Chataigneau
 15. Lacheraf, Mostéfa, 1999, *Des noms et des lieux. Mémoire d'une Algérie oubliée*, Alger, Casbah Editions, 1999, pp. 134-135.
 16. Ni Lamine Guèye dans son livre pas plus que Djamel Derdour (député MTLD) dans le sien intitulé *De l'Étoile nord-africaine à l'Indépendance*, Alger, El Houma, 2000, n'ont rapporté cet incident.
 17. Sont également intervenus dans le débat : Georges Gosnat, Roger Duveau, Horma Ould Babana et Marius Moutet en tant que ministre de la France d'Outre-mer.
 18. Au cours de ces trois scrutins, Bentaïeb et Douala s'alignent systématiquement sur les positions de la droite coloniale. Après un premier vote favorable, l'Abbé Boganda rejoint la majorité africaine.

19 Il ne serait pas inintéressant de faire le pointage des votes de certaines personnalités politiques, classées plus ou moins à gauche : Pierre Mendès-France, François Mitterrand (qui était ministre, il est vrai), Guy Mollet ...

20 Les députés PCF se sont abstenus, ainsi que le groupe URR. Les Africains membres de ce groupe ont tous voté contre.

21 *L'Année politique* 1947, p. 150

22 La bataille pour l'unicité du collège électoral que défendait Senghor était considérée comme perdue.

23 Abamy, Alfred-Alpha Zenthon, 1986, « Les leaders africains du mouvement de décolonisation », *Le Mois en Afrique*, juin-juillet.